



**ACADÉMIE  
DE POITIERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **RAPPORT DU JURY**

Session 2025

**Certification d'Aptitude aux Fonctions de  
Formateur Académique**

**(CAFFA)**

Académie de Poitiers

<b>Introduction</b>	p. 3
Composition du jury de la session 2025	p. 4
<b>I / Statistiques et résultats de la session 2025</b>	p. 5
<b>II / Epreuve d’admissibilité</b>	p. 6
<b>Présentation de l’épreuve d’admissibilité</b>	p. 6
<b>Conseils et préconisations du jury</b>	p. 7
Le dossier d’admissibilité	p. 8
L’entretien	p. 9
<b>III / Epreuve d’admission</b>	
<b>Présentation des épreuves d’admission</b>	p.10
L’épreuve de pratique professionnelle	p.10
Le choix de l’analyse de pratique	p.10
Le choix de l’animation d’un temps de formation	p.11
L’épreuve de soutenance	p.12
<b>Conseils et préconisations du jury</b>	p.12
L’épreuve de pratique professionnelle	p.12
L’élaboration du mémoire professionnel	p.13
La soutenance du mémoire professionnel	p.14
<b>Annexes</b> (référentiels de compétences et grilles d’évaluation)	p.16

Dans ce rapport de la session 2025, le choix a été fait de rappeler le cadre réglementaire de cette certification, ainsi que de préciser l'organisation et la nature des épreuves. Les lecteurs y retrouveront les attentes et recommandations du jury, les points forts relevés chez les candidats, ainsi que les écueils fréquemment rencontrés.

En propos liminaires, il est utile de revenir sur le sens de cette certification d'aptitude aux fonctions de formateur académique. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a amorcé une profonde réforme de la formation aux métiers du professorat et de l'éducation. Dans le second degré, cette certification vise à faire monter en compétences les formateurs en académie, à affirmer leur légitimité, et à structurer un réseau de formateurs académiques efficaces, tant dans leur discipline de recrutement que dans les domaines transversaux. Elle doit leur permettre de répondre aux nouveaux enjeux de la formation et du schéma directeur qui l'accompagne. Elle participe également à la reconnaissance de la spécificité de leurs missions et s'inscrit dans une exigence de qualité, tant pour les formateurs que pour les formations dispensées.

Ce constat, tout comme l'esprit et la lettre du cadre réglementaire, impose de rappeler que cette certification ne saurait être considérée comme une simple validation des acquis de l'expérience (VAE). Se porter candidat dans cette optique serait contre-productif, voire rédhibitoire. L'engagement dans un parcours de formation sur deux années en témoigne clairement. Ce parcours doit faciliter une appropriation progressive des enjeux, des compétences et des postures propres au métier de formateur.

La première année est consacrée à la préparation de l'épreuve d'admissibilité. La seconde permet l'acquisition de l'expertise nécessaire pour aborder les épreuves d'admission. La participation aux deux modules du parcours socle – « Analyse de pratiques » et « Animer un temps de formation » – contribue à renforcer les compétences attendues et prépare notamment à l'épreuve professionnelle, première des deux épreuves d'admission. Il est possible d'accéder à ces deux modules dès la première année. L'objectif est de mieux équilibrer la formation sur les deux années, d'anticiper le choix de l'épreuve professionnelle, et de permettre aux candidats d'effectuer un choix éclairé entre les deux options proposées, voire de suivre les deux modules tout au long du parcours. Ces deux années sont nécessaires pour concevoir, mettre en œuvre et accompagner des formations en académie : analyse des besoins, élaboration des actions, évaluation et mesure des effets sur les pratiques pédagogiques.

Ce parcours exigeant requiert un engagement fort. Il est vivement recommandé aux candidats de s'investir pleinement dans la formation proposée, particulièrement lorsqu'ils disposent de peu – voire d'aucune – expérience en animation de formation ou en accompagnement de collègues, qu'ils soient stagiaires ou titulaires.

L'évolution du profil des candidats est, à ce titre, éclairante. Les formateurs expérimentés, qui intervenaient depuis de nombreuses années, principalement dans le cadre disciplinaire, ont pour la plupart déjà obtenu la certification, quelques-uns ont renoncé à s'y engager. Désormais, on observe une augmentation constante du nombre de candidats ayant peu ou pas d'expérience dans l'animation de formation. Le jury invite ces candidats à se rapprocher de leur inspection pour affiner leur projet, faire le lien avec les formations existantes, et, le cas échéant, s'inscrire dans une dynamique d'observation ou d'accompagnement (d'un collègue, par exemple), en vue de l'épreuve professionnelle et de la rédaction du mémoire en seconde année. Assister à quelques sessions de formation en tant qu'observateur – et non uniquement comme stagiaire – peut être très formateur. Cela permet de s'approprier la posture du formateur, de comprendre la dynamique d'animation, et d'identifier les modalités d'accompagnement à la mise en réflexion ou en action.

Les informations relatives à cette préparation sont disponibles dans le plan académique de formation, ainsi que sur l'espace numérique de la Division des Examens et Concours (DEC), accessible à l'adresse suivante :

<https://www.ac-poitiers.fr/certificat-d-aptitude-aux-fonctions-de-formateur-academique-122018>.

**L'inscription à la certification est réalisée par le candidat directement auprès de la DEC, selon le calendrier publié sur le site académique. Cette inscription vaut également inscription automatique à la préparation organisée par l'École Académique de la Formation Continue (EAFC).**

Nous invitons enfin les candidats à consulter les textes de référence, afin d'en comprendre pleinement le sens et la portée, et de s'inscrire ainsi dans une démarche à la hauteur des ambitions de cette certification.

#### TEXTES DE REFERENCE :

Les candidats trouveront dans les textes suivants les différents éléments de cette certification :

**Décret n°2015-884 du 20 juillet 2015** relatif à la fonction de formateur académique exercée par des personnels enseignants ou d'éducation du second degré.

**Décret n°2015-885 du 20 juillet 2015** relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique.

**Arrêté du 20 juillet 2015** publié au bulletin officiel n°30 du 23 juillet 2015 relatif à l'organisation du certificat aux fonctions de formateur académique.

**Circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015** publiée au bulletin officiel du 23 juillet 2015 sur la certification d'aptitude aux fonctions de formateur académique.

La circulaire de 2015 présente le descriptif détaillé des compétences attendues chez les candidats. Ces compétences s'inscrivent dans la logique du schéma directeur de la formation continue des personnels de l'éducation nationale 2019-2022

**Circulaire n° 2019-133 du 23-9-2019** « Schéma directeur de la formation continue des personnels de l'éducation nationale - 2019-2022

\* \* \*

#### LE JURY DE LA SESSION 2025

Président de Jury :

Laurent Marien, IA-IPR d'histoire-géographie

Vice-Présidente de jury :

Alison Charamon-Hill, IA-IPR d'anglais

Membres du jury :

Charline Martinet, IEN 1<sup>er</sup> degré, circonscription de Poitiers Nord (86),

Rachel Marquer, Principale, collège Georges Sand à Châtelleraut (86),

David Hénaux, professeur de sciences économiques et sociales au lycée Bellevue à Saintes, et formateur académique (17).

Les examinateurs qualifiés conformément à la jurisprudence sont mobilisés pour l'admission sur l'épreuve professionnelle exclusivement.

## I / Statistiques et résultats de la session 2025

Le nombre de candidats à cette session est en baisse, tant pour l'admissibilité que pour l'admission. On observe également quelques abandons en cours de parcours, ou des reports d'une année des épreuves d'admission. Lors de cette session, le jury a finalement reçu 6 candidats pour l'admissibilité et 10 pour l'admission.

Il convient de souligner ici une évolution notable du profil des candidats. Lors des premières sessions, la majorité d'entre eux étaient des formateurs expérimentés, engagés depuis plusieurs années dans des actions de formation, le plus souvent disciplinaires. Beaucoup avaient déjà validé le CAFFA, ou, dans certains cas, avaient fait le choix de ne pas se présenter à la certification. Depuis deux ou trois ans, on constate une tendance croissante : de plus en plus de candidats se présentent sans avoir jamais mené de formation. Attirés par la fonction de formateur, ils s'engagent sans toujours mesurer ce que cela implique en termes d'engagement, de posture professionnelle et de compétences à acquérir. Certains n'ont pas pris contact avec leur inspection pédagogique avant de s'engager dans la démarche.

A ces candidats, nous recommandons un contact préalable avec leur inspectrice ou inspecteur pour vivre une première expérience de la formation et mûrir le projet. Se présenter au CAFFA avec une expérience de formation, même réduite, plutôt que de s'engager vierge de toute expérience, est un gage de succès. Commencer par un contact préalable avec le corps d'inspection s'avérera efficient en raison des conseils qui pourront être délivrés. A titre d'exemple, on peut imaginer la présence à une formation pour venir l'observer et l'analyser avec le regard non d'un stagiaire mais d'un formateur en devenir. Ce moment peut éclairer le futur candidat et permettre ou faciliter la mue que l'on attend d'un formateur académique tant en termes de posture que d'éthique.

### Répartition des candidats présents aux épreuves par département

	Epreuve d'admissibilité	Epreuve d'admission
16 – Charente		2
17 – Charente-Maritime	2	3
79 – Deux-Sèvres		2
86 – Vienne	4	3
Moyenne des notes des candidats (/20)		12,2
Note du dernier admis (sur 20 points)		12,5
Note la plus élevée (sur 20)		15

### Répartition des candidats présents par discipline

DISCIPLINES	Nombre de candidats à l'épreuve d'admissibilité	Nombre de candidats à l'épreuve d'admission
Histoire-géographie		1
Mathématiques	2	2
Lettres modernes		1
Lettres classiques	1	1
CPE	3	1
Biotechnologies – Sc. Envir.		2
SVT		1
Total	6	9

On observe une hausse du taux de réussite à l'admissibilité, mais cette progression concerne un nombre de candidats plus restreint que les années précédentes. Seuls six candidats se sont effectivement présentés à l'épreuve d'admissibilité, sur les neuf initialement inscrits. Concernant l'admission, le taux de réussite s'établit à 60 % : six des dix candidats ont obtenu leur certification, un résultat identique à celui de l'an dernier.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer certains échecs, sans prétendre à l'exhaustivité : une méconnaissance du système de formation et de ses évolutions, une faible connaissance de l'École académique de la formation continue (EAFC) et de ses missions, l'absence d'expérience significative en tant que formateur, ou encore un manque de recul critique sur les pratiques de formation. À cela s'ajoutent parfois des représentations de la fonction de formateur qui sont éloignées des attentes institutionnelles.

Il est utile de rappeler que l'admission repose sur deux épreuves distinctes :

- une épreuve professionnelle, fondée sur l'analyse d'une pratique en classe ou sur l'animation d'un temps de formation ;
- une soutenance de mémoire professionnel consistant en un travail personnel de réflexion.

La préparation à ces deux épreuves représente une charge de travail importante, qui vient s'ajouter à des obligations professionnelles déjà lourdes, et à une vie personnelle qui peut être impactée, parfois au prix de sacrifices.

**Pour mémoire, les taux de réussite depuis 2020 :**

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Admissibilité</b>	71,4	61,2	66,66	61,11	73,7	83,3
<b>Admission</b>	73,3	80	66,66	50	60	60

Au regard de ces résultats, s'engager dans cette démarche de formation suppose une réflexion approfondie sur ce que signifie être formateur d'adultes. Cela implique de se former, d'approfondir ses acquis, notamment par des lectures théoriques, afin de faire émerger une véritable posture de formateur.

Le candidat a tout intérêt à s'informer sur le dispositif dès l'année N-1, à se documenter sur les attendus du CAFFA, et, dans la mesure du possible, à observer des formations en tant qu'observateur impliqué. Cette anticipation lui permettra de mieux comprendre les enjeux du métier et d'aborder plus sereinement le parcours. Il est également recommandé de répartir la préparation sur les deux années, en particulier en anticipant dès la première année le choix de l'épreuve professionnelle. Cela peut se traduire par une inscription à l'un, voire aux deux modules correspondant aux deux spécialités proposées : « Analyse de pratiques » et « Animation d'un temps de formation ».

## **II / Les épreuves d'admissibilité du CAFFA : le cadre réglementaire et les attentes de l'institution**

### **PRESENTATION DE L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE**

L'épreuve d'admissibilité consiste en un entretien avec le jury, d'une durée de 45 minutes, à savoir un exposé de 15 minutes, suivi d'un échange de 30 minutes.

Le jury s'appuie sur un dossier remis par le candidat, composé d'un rapport d'activité de cinq pages maximum (hors annexes), accompagné des rapports d'inspection ou d'évaluation administrative.

Lors de l'exposé, le candidat présente son parcours personnel et professionnel, en mettant en valeur, en lien avec celui-ci, une expérience significative dans le champ de l'accompagnement et de la formation. Il convient de rappeler que cette certification ne relève pas d'une démarche de

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). L'expérience constitue certes un atout, mais l'enjeu principal est de témoigner de sa volonté de s'engager dans des missions de formation dont le cadre a fortement évolué, tant sur le fond que dans les modalités.

Au-delà d'une réflexion sur l'andragogie, il s'agit de démontrer une compréhension fine des transformations en cours. La fonction de formateur académique ne constitue pas une simple prolongation de celle de formateur disciplinaire. Elle implique, par exemple, un investissement dans les champs transversaux et une inscription dans le nouveau schéma directeur de la formation, qui promeut notamment des formations d'initiative locale ou des actions en inter-degrés.

**L'examen du rapport d'activité doit permettre d'apprécier :**

- la capacité du candidat à se présenter en dégagant les lignes de force de son parcours,
- sa capacité à s'adapter à une diversité de publics, à des contextes scolaires et éducatifs variés,
- son implication dans la vie de sa discipline ou spécialité, dans des projets éducatifs à l'échelle de l'établissement, du district, du bassin de formation, du réseau ECLORE
- sa participation à des actions de formation et son intérêt pour la formation.

**L'entretien permet au jury d'apprécier :**

- la motivation du candidat à devenir formateur,
- son expertise professionnelle (sa réflexion didactique, pédagogique et éducative, sa connaissance du système éducatif, de l'actualité pédagogique, connaissance dans le champ numérique),
- sa capacité d'analyse sur ses propres pratiques,
- sa capacité à communiquer avec d'autres professionnels de l'enseignement et de la formation.

L'entretien a pour objectif d'évaluer l'implication du candidat dans le projet de son établissement, ainsi que sa connaissance de l'environnement professionnel, social et culturel dans lequel il exerce. Il permet également d'apprécier sa compréhension des acteurs de la formation continue et continuée à l'échelle académique, avec lesquels il sera amené à collaborer.

Le candidat peut être interrogé sur les modalités de mise en œuvre d'une action de formation : le type de formation (à public désigné, à l'offre), le format retenu (présentiel, à distance ou hybride), ainsi que l'échelle la plus pertinente (académie, département, réseau Éclore, établissement ou école). L'objectif est de mesurer sa compréhension des enjeux actuels de la formation et la pertinence de sa réflexion sur l'efficacité des dispositifs proposés.

## CONSEILS ET PRECONISATIONS DU JURY POUR LES EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Un premier objectif pour le candidat est d'organiser son travail en tenant compte de ses obligations professionnelles et personnelles. Nombreux sont ceux qui soulignent la charge importante que représente la préparation au CAFFA, ainsi que les sacrifices qu'elle impose dans la vie quotidienne. Le nombre croissant de demandes de report de session et les quelques abandons en cours de parcours en sont des indicateurs clairs.

L'année d'admission est particulièrement exigeante, notamment en raison de la rédaction du mémoire et de la préparation aux deux épreuves : l'épreuve professionnelle et la soutenance. Chaque candidat doit avoir pleinement conscience de cette charge dès le départ.

Afin de favoriser la souplesse et de limiter les déplacements, la formation a volontairement été maintenue dans un format hybride. Dans une logique de rééquilibrage de la préparation sur les deux années, les candidats à l'admissibilité peuvent, dès la première année, choisir l'un des deux modules — voire les deux — correspondant aux options de l'épreuve professionnelle : **l'analyse de pratiques** et **l'animation d'un temps de formation**. Cette organisation leur permet également de clarifier plus tôt leur choix quant à la nature de l'épreuve professionnelle, sans attendre la deuxième année.

Le jury espère retrouver, dès la prochaine session, les candidats ayant choisi de reporter leur épreuve d'une année. Il les encourage vivement à reprendre leur démarche de certification, d'autant que le travail engagé était souvent de grande qualité.

Le calendrier des épreuves du CAFFA sera disponible en début d'année scolaire sur l'espace numérique de la DEC.

### ❖ Le dossier d'admissibilité

Le jury apprécie les dossiers structurés, aérés et offrant une lecture fluide. Il est préférable que le candidat sélectionne davantage les éléments qu'il souhaite faire figurer plutôt que de réduire la typographie et les marges [cf. les préconisations de mise en page]. Par ailleurs, il est indispensable de respecter les exigences formelles de l'épreuve :

- le rapport d'activité ne doit pas dépasser 5 pages maximum.
- les annexes, au nombre limité, méritent là encore d'être réfléchies. Elles doivent permettre au jury de mieux appréhender et de comprendre le parcours professionnel du candidat comme la présentation de son expérience significative, au regard de cette certification. Le candidat doit s'appuyer sur la diversité de son parcours professionnel pour repérer une expérience pertinente, en adéquation avec la certification.

Il convient bien entendu de faire figurer toutes les pièces demandées à savoir, en plus du rapport d'activité, des rapports d'inspection et d'évaluation administrative. Le candidat doit garder à l'esprit que le jury, par le biais de ce dossier, doit avoir les moyens d'apprécier les compétences professionnelles du candidat, au regard du référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs (annexe 1 de la circulaire n°2015-110 publiée au bulletin officiel n°30 du 23 juillet 2015).

Ces compétences sont regroupées en 4 domaines :

- Penser – Concevoir – Évaluer
- Mettre en œuvre – Animer
- Accompagner l'individu et le collectif
- Observer – Analyser – Évaluer

Le jury constate une amélioration notable dans la forme des dossiers : les consignes sont mieux respectées, tant en ce qui concerne le nombre de pages que les annexes, et la structure générale est plus claire et plus convaincante. Toutefois, la présentation strictement linéaire du parcours professionnel, sans analyse ni prise de distance vis-à-vis des expériences, reste à proscrire. Cette première étape exige un regard réflexif, qui constitue l'essence même de l'année d'admissibilité.

Sur le fond, le jury s'étonne que la distinction entre pédagogie et andragogie demeure encore floue pour nombre de candidats. Certains, interrogés sur ce point, sont parfois restés sans réponse. Il n'est donc pas inutile de rappeler qu'un formateur ne se résume pas à "un très bon enseignant" chargé de "montrer" ce qu'il conviendrait de faire à ses pairs. Le rôle du formateur implique des compétences spécifiques, notamment dans l'accompagnement des adultes en formation.

Le candidat ne doit pas perdre de vue que le dossier présenté doit permettre au jury d'évaluer ses compétences professionnelles, au regard du référentiel de compétences du formateur académique.

**Le jury apprécie tout particulièrement dans les dossiers présentés :**

- la capacité du candidat à mettre en exergue les compétences développées, de manière concrète, pour se projeter dans les missions du formateur.
- l'intérêt des profils et la richesse des parcours professionnels des candidats
- la pertinence du choix de l'activité décrite en relation avec le référentiel des compétences professionnelles.
- la capacité à réinterroger des choix en fonction des publics différents, des situations nouvelles, des objets de formation autres que ceux déjà appréhendés.

## ❖ L'entretien

Le jury souhaite ici rappeler des constats déjà établis, toujours pleinement d'actualité.

### **La clarté du propos et la précision du vocabulaire professionnel**

Le jury accorde une attention particulière à la clarté de l'exposé, à la qualité de la réflexion développée, ainsi qu'à la capacité du candidat à identifier et valoriser ses compétences. La présentation synthétique du parcours professionnel et des expériences significatives doit être soigneusement préparée. Le candidat est attendu sur sa capacité à mettre en valeur son parcours au regard des compétences attendues d'un formateur académique, tout en soulignant les enjeux actuels de la formation.

L'évocation d'expériences extra-professionnelles peut s'avérer pertinente, à condition qu'elle soit accompagnée d'une analyse distanciée et qu'elle démontre une capacité de transposition utile aux missions futures de formateur. Le candidat doit également témoigner d'une première compréhension des évolutions en cours dans le domaine de la formation : cadre d'intervention, modalités pédagogiques, diversité des publics, objets transversaux, techniques d'animation, etc. Cela permet au jury d'apprécier l'appropriation de lectures théoriques ou scientifiques et leur mise en lien avec la pratique.

### **La nécessité de dépasser sa discipline**

L'esprit du CAFFA est de former des formateurs académiques capables d'ouverture, à partir d'une solide assise disciplinaire. Le candidat doit faire preuve de hauteur de vue vis-à-vis de sa pratique et de son expertise, et être en mesure de se projeter dans des missions transversales. Il est fortement recommandé de bien connaître les différentes composantes du système éducatif, notamment les liens entre 1er et 2nd degrés, les logiques inter-degrés et inter-cycles.

Il est utile de rappeler que le jury, composé de représentants de divers corps et fonctions (inspection, direction, formation), adopte un regard croisé et pose des questions ouvertes, en lien avec les différentes réalités du système éducatif.

### **La capacité de réflexion et de distanciation**

Le jury attend du candidat qu'il fasse preuve d'une bonne écoute, d'une réelle capacité de réflexion et d'un recul réflexif sur ses pratiques. Lors de la dernière session, certains candidats ont eu des difficultés à adopter cette posture. Il convient de préciser que l'objectif du jury n'est en aucun cas de « piéger » les candidats. Les questions posées visent à évaluer leur aptitude à penser des situations plausibles, même inédites, pour un formateur académique.

L'expérience de la formation est certes un atout, mais elle ne garantit pas à elle seule la réussite. Ce qui importe, c'est la capacité à questionner cette expérience, à prendre du recul, à faire un « pas de côté », et à s'adapter à des contextes variés. Dans le mémoire professionnel notamment, une attention particulière doit être portée à l'articulation entre théorie et pratique, avec des liens explicites au référentiel de compétences du formateur académique.

### **Le sens du dialogue et de l'échange avec le jury**

Le jury apprécie les candidats capables d'interagir avec aisance, en s'engageant dans un échange dynamique et constructif. Il ne s'agit pas simplement de fournir une « bonne réponse », mais de démontrer une capacité à réagir avec justesse à une situation posée, parfois inconnue, mais réaliste dans le cadre des missions du formateur académique.

Les candidats les plus convaincants ont su écouter, reformuler, ajuster leurs réponses, et témoigner d'une pensée personnelle nourrie par une solide culture professionnelle et théorique. Sur la forme, il est vivement recommandé de se détacher de ses notes dès l'introduction pour entrer dans une véritable relation de communication avec le jury.

#### **Le candidat doit être capable de :**

- mobiliser quelques références théoriques et réglementaires,
- s'appuyer sur son expérience pour proposer des pistes en termes d'objectifs et de méthodologie de formation,
- envisager d'autres contextes de formation que ceux déjà mis en œuvre,
- adopter une attitude et une posture en adéquation avec le métier de formateur,

- montrer sa connaissance de l'évolution du cadre de la formation, et notamment du schéma directeur de la formation continue des personnels de l'éducation nationale – 2019-2022 qui est un cahier des charges des plans de formation nationale, académique et de l'établissement (Circulaire n°2019-133 du 23-9-2019), précisant les principes applicables à la formation continue des personnels du Ministère, les orientations et les modalités de mise en œuvre de la formation continue, inscrite elle-même dans un continuum avec, en amont, la formation initiale et la formation continuée.

### III / Epreuve d'admission – Session 2025

#### PRESENTATION DES EPREUVES D'ADMISSION

L'admission est composée de deux épreuves :

- une épreuve de pratique professionnelle comportant une observation d'un temps d'animation de formation ou d'un temps d'analyse de pratique, suivie d'un entretien,
- une épreuve de soutenance d'un mémoire professionnel.

#### L'épreuve de pratique professionnelle

Le candidat choisit soit l'analyse de pratique soit l'animation d'une action de formation. L'épreuve choisie doit permettre au candidat de valoriser pleinement ses compétences professionnelles.

#### ✓ CHOIX DE L'ANALYSE DE PRATIQUE

L'épreuve implique la conduite d'un entretien de formation après observation d'une séance de pratique professionnelle dans le cadre d'un accompagnement et un entretien entre le candidat et les deux examinateurs qualifiés (un inspecteur du second degré, de la discipline, et un enseignant de l'INSPE).

Dans la mesure du possible, le candidat devra prendre contact avec l'inspection pour qu'il assure une mission de tutorat et s'inscrire au module d'accompagnement sur cette thématique de l'analyse de pratique.

#### 1<sup>er</sup> temps : Observation d'une séance de pratique professionnelle dans le cadre d'un accompagnement (durée : 60 à 90 minutes)

A l'issue de l'observation, le candidat dispose de 15 minutes pour préparer son entretien de formation.

#### Durant ce premier temps, les examinateurs qualifiés évaluent la capacité du candidat à :

- mener un dialogue professionnel constructif en prenant appui sur les points forts et les marges de progrès,
- ordonner et hiérarchiser ses remarques au regard de la situation observée,
- formuler les conseils pertinents et opérationnels au regard de la situation observée et s'assurer de leur compréhension,
- proposer des pistes de réflexion et des prolongements possibles.

#### 2<sup>nd</sup> temps : entretien avec les examinateurs qualifiés (durée : 30 minutes)

#### L'entretien vise à évaluer la capacité du candidat à :

- présenter une analyse distanciée de son entretien,
- justifier les choix opérés,
- entendre et intégrer les remarques des examinateurs

Les examinateurs qualifiés sont attentifs à ce que l'entretien ne devienne pas un inventaire de défaillances, mais reste un véritable échange professionnel durant lequel l'enseignant est amené à réfléchir sur sa pratique, grâce à un questionnement pertinent qui lui permet de gagner en professionnalité. Le jury n'attend pas une analyse exhaustive de la séance mais appréciera la capacité du formateur à identifier les points saillants sur lesquels il va conduire l'entretien.

Le formateur en devenir doit rester vigilant sur la formulation des questions, s'appuyant sur ce qu'il a observé et non sur ce qu'il peut faire lui-même dans sa classe. La maîtrise de techniques d'entretien est à l'évidence un atout fort.

Revenons sur l'évolution, engagée depuis 2020-2021, de la préparation du CAFFA au PAF qui permet aux candidats de s'inscrire dès la première année aux modules sur l'animation d'un temps de formation et d'analyse de pratique, au sein de la formation de formateurs. Il s'agit de mieux équilibrer la formation sur les deux années de préparation du CAFFA : admissibilité et admission. Elle facilite aussi le choix par les candidats de l'option de l'épreuve professionnelle. La réflexion peut s'engager dès la première année.

Le texte préconise d'inscrire l'épreuve dans le cadre d'un tutorat. Il est donc indispensable que le candidat se manifeste auprès de son inspection pédagogique régionale pour solliciter éventuellement une mission de tuteur auprès d'un stagiaire, voire d'un étudiant en SPA. A défaut, les contraintes étant prégnantes et le calendrier contraignant, l'épreuve peut être réalisée dans le cadre de l'accompagnement d'un personnel contractuel en difficulté ou d'un personnel titulaire en difficulté. On se place dans le cadre d'un accompagnement pédagogique, en faveur du développement professionnel de la personne observée.

### ✓ CHOIX DE L'ANIMATION D'UNE ACTION DE FORMATION

L'épreuve induit l'animation d'une action de formation professionnelle auprès d'un groupe, suivie d'un entretien avec les examinateurs qualifiés avec l'ambition d'évaluer la capacité du candidat à concevoir, organiser et animer une action ancrée dans une problématique professionnelle liée au contexte d'exercice. A l'issue du temps de formation, le candidat dispose de 15 minutes pour changer de posture et préparer son entretien de formation avec les évaluateurs qualifiés.

**1<sup>er</sup> temps : animation d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative,** qu'elle soit disciplinaire, interdisciplinaire, intercycles ou interdegrés, à l'échelle d'un établissement ou d'un réseau d'établissements ou encore d'une formation académique (durée : 60 à 90 minutes)

**2<sup>nd</sup> temps : entretien avec les examinateurs qualifiés** (durée : 30 minutes)

**L'entretien vise à évaluer la capacité du candidat à concevoir, organiser et animer une action ancrée dans une problématique professionnelle et, pour ce faire à :**

- inscrire son action dans le cadre des situations professionnelles et attendus institutionnels liés au contexte d'exercice,
- proposer des outils, des démarches et des supports didactiques et pédagogiques de qualité et utiles,
- mettre en œuvre les techniques d'animation propices à une réception efficace,
- animer, réguler et recentrer les échanges en permettant la circulation de la parole de manière à faire avancer le traitement de la problématique travaillée,
- proposer des prolongements possibles.

Le jury reste attentif à la logique de construction de l'action : ses objectifs, ses relations avec le cadre de référence, la pertinence de la mise en activité et des supports employés (en particulier les supports numériques). Il tient à attirer l'attention sur la spécificité du public rencontré à l'occasion des actions de formation. Pour beaucoup de candidats, il s'agissait d'actions de formation inscrites au Plan académique, à l'offre, mobilisant un public captif et intéressé. Les objectifs, les intérêts étaient donc connus, partagés, et intégrés.

Le formateur académique doit également être armé pour faire face à des groupes désignés, ce qui implique la maîtrise de techniques d'animation variées, et un travail conséquent, en amont d'une formation, afin d'identifier les besoins réels et parvenir à un taux de satisfaction honorable à l'issue de cette formation. Le temps d'analyse de l'action de formation se révèle souvent décisif.

Certains candidats ont conduit une animation de formation parfois peu convaincante, mais l'analyse qu'ils sont capables d'en faire, la possibilité d'analyser les choix faits en situation, peuvent

compenser les maladresses de cette animation. Le regard réflexif et la capacité à réinterroger ses choix pour proposer par exemple des alternatives sont essentiels pour permettre de voir les compétences du formateur. Plus largement, l'ingénierie de formation est une compétence à développer. *Le jury apprécie la potentialité du formateur en devenir davantage qu'une posture pleinement aboutie, ce qui serait prématuré ici.*

### L'épreuve de soutenance d'un mémoire professionnel

Le mémoire professionnel est un travail personnel et de réflexion, reposant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation. Le mémoire consiste en une étude de situation centrée sur une question professionnelle articulant savoirs et expériences. L'adossément de la réflexion à la recherche est indispensable. En aucun cas, le mémoire ne peut se limiter à un simple récit d'une expérience de formation ou d'accompagnement. Le cadre réglementaire revient sur « la mise en œuvre d'une démarche d'expérimentation s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse, outillée par la recherche ». Nous reviendrons, plus bas, sur la nature du mémoire.

Le candidat doit faire preuve d'un engagement personnel pour réfléchir à sa pratique et à son amélioration. Ce travail de recherche est au cœur de l'admission au CAFFA. Les meilleurs mémoires professionnels permettent d'exposer de manière simple des références théoriques et des expérimentations conduites, en rendant compte de la complexité de la réalité.

Le candidat présente durant 15 minutes son mémoire professionnel puis échange 30 minutes avec le jury et les examinateurs qualifiés (mobilisés pour l'épreuve professionnelle).

Le jury est amené à y évaluer les capacités suivantes :

- établir une problématique fondée sur un questionnement professionnel en relation avec une situation d'accompagnement ou de formation ;
- formuler des objectifs spécifiques pour traiter un problème et élaborer des hypothèses opérationnelles
- **mettre en œuvre une démarche d'expérimentation s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse, outillée par la recherche** (observation, questionnaire, outils d'analyse, indicateurs pertinents) ;
- **proposer une stratégie d'action d'accompagnement ou de formation** ;
- faire état par écrit de la réflexion conduite.

La soutenance (présentation & échanges) doit permettre au jury d'évaluer la capacité du candidat à :

- se confronter à un problème fondé sur un questionnement professionnel et le constituer en objet d'étude,
- mettre en œuvre une démarche d'expérimentation s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse (observation, questionnaire, outils d'analyse, indicateurs...). Le dispositif expérimental a vocation à être bénéfique à l'amélioration des pratiques ;
- analyser sa pratique par une confrontation d'expériences avec des pairs et d'autres professionnels
- discuter du fondement des hypothèses retenues.
- relater la mise en œuvre d'un dispositif d'action, analyser ses difficultés, ses réussites et les évolutions professionnelles induites, envisager des prolongements

## CONSEILS ET PRECONISATIONS DU JURY POUR LES EPREUVES D'ADMISSION

### L'épreuve de pratique professionnelle

**Pour l'analyse de pratique**, le candidat doit porter son attention :

- à l'organisation globale de l'entretien, en explicitant à l'enseignant la manière dont se déroulera l'entretien
- au cadre des questions à poser, en précisant à l'enseignant les points abordés

- aux points essentiels (points forts, points faibles, remédiation possible...) dans le cadre d'une synthèse finale.

Il doit, bien entendu, veiller à ce que l'enseignant entende et reçoive les remarques ou préconisations, peut-être même en les validant explicitement, pour permettre un échange utile et efficace. A cette fin, le candidat montrera durant l'entretien sa capacité à identifier et sélectionner les conseils pertinents relevant de la posture comme du champ scientifique et didactique. Dans le cas où l'enseignant a déjà été vu dans le courant de l'année, le candidat doit mettre en exergue les progrès ou aider l'enseignant à mesurer lui-même les progrès réalisés.

Dans l'entretien avec le jury, le candidat doit faire la preuve de sa capacité à justifier ses choix : nombre et hiérarchie des conseils donnés, modalités d'entretien... avant d'analyser les effets de son action, et à prendre du recul pour éclairer sur sa pratique.

**Pour l'animation d'un temps de formation**, le candidat doit :

- s'assurer d'une bonne connaissance des textes officiels et se réinterroger sur la posture de formateur. Le candidat ne doit pas se tromper d'objectifs pour cette épreuve de pratique : il s'agit avant tout de montrer sa capacité à opérationnaliser ses connaissances théoriques dans une situation concrète. Le candidat doit faire la preuve de sa capacité à exploiter ses connaissances théoriques au service de l'efficacité de l'action conduite, en montrant sa capacité de réaction aux situations, tout particulièrement celles qui n'étaient pas prévues mais qui peuvent survenir lors d'une formation. Le candidat est en situation d'

- être en mesure d'explicitement clairement les enjeux et les objectifs de la formation et en proposer une illustration en tenant compte de la spécificité du public observé, identifier les besoins des stagiaires, ou encore anticiper les réactions du groupe.

- être en mesure d'explicitement les différentes phases de la formation, de justifier les choix opérés et de proposer des pistes pour en améliorer l'efficacité

- s'emparer de la question de l'évaluation d'une formation et de celle du réinvestissement de la formation auprès des élèves.

Dans la mesure du possible, le candidat doit démontrer sa capacité d'analyse réflexive pour estimer la qualité de son intervention au regard de l'implication des stagiaires.

## L'élaboration du mémoire professionnel

La démarche du mémoire professionnel consistant en un travail personnel de réflexion vise :

- à **problématiser une situation professionnelle de formation**

- à **élaborer une ingénierie de formation adossée aux préconisations et aux résultats de la recherche scientifique**

- à **évaluer la pertinence de cette ingénierie** en élaborant une expérimentation fondée sur une démarche rigoureuse, outillée par la recherche (méthode rigoureuse, outils d'analyse...)

Précisons que l'expression « outillée par la recherche » ne signifie pas nécessairement qu'il s'agit d'une recherche. Il s'agit bien d'une **réflexion**, qui se fonde non sur des opinions ou des croyances mais sur des résultats et préconisations scientifiques qui jalonnent le cheminement de la réflexion et amènent à proposer une possibilité d'ingénierie de formation pouvant répondre au problème soulevé.

Le jury fait le choix ici de revenir sur le mémoire professionnel pour en préciser les attentes institutionnelles.

➤ Le mémoire professionnel est construit à partir d'une problématique professionnelle, articulant savoirs théoriques et expériences de terrain, et dont l'intérêt peut être défendu par son auteur. Le jury apprécie les objets d'étude réalistes et donc modestes.

➤ La problématique est nécessairement large, l'ambition est moins de produire une recherche pointue, l'expression d'une expertise du candidat dans sa discipline que de faire la preuve de son potentiel à devenir un formateur généraliste.

➤ Le mémoire ne peut être une simple juxtaposition d'une approche théorique et d'une expérimentation pratique, il doit croiser les deux aspects de cet écrit en étayant l'expérimentation par des références théoriques et inversement en liant les apports de la recherche à des pratiques.

➤ L'anticipation est indispensable notamment dans la collecte d'informations pour garantir une réflexion et une rédaction sereines. Le recueil de données doit s'appuyer sur une démarche rigoureuse et scientifique. Cela signifie aussi qu'il est sans doute précieux de réfléchir dès la première année à son sujet, à sa problématique voire aux modalités du recueil de données. Le jury constate cependant que la méthodologie de recueil adoptée par certains candidats manque parfois de pertinence au regard de leur démarche, et de rigueur dans sa mise en œuvre, sans que ces problèmes ne soient toujours perçus ou interrogés. La maigreur des données n'est pas rédhibitoire en soi dans le contexte actuel, peu propice à des retours de questionnaires par exemple. Le jury invite pour autant le candidat à ne pas se mettre en difficulté dans l'analyse de ces données. Il est parfois autant pertinent de porter son regard sur la dimension qualitative que quantitative.

➤ Le jury attire l'attention des candidats sur des obligations qui n'en sont pas et qui amènent par exemple un candidat à construire un projet associant et croisant l'activité déployée lors de l'épreuve professionnelle et l'élaboration du mémoire. L'objet de la recherche peut rester le fil directeur exclusif de l'élaboration du mémoire, sans chercher à l'investir dès l'épreuve professionnelle.

A cette session, le jury a relevé dans les mémoires présentés un réel étayage théorique mais qui ne faisait pas sens pour tous les candidats. Certains éprouvaient des difficultés à les mobiliser dans des contextes variés voire à les expliciter. Il en résultait une sorte de liste de concepts ou de théories de la formation qui ne permettait pas de percevoir la capacité de l'aspirant formateur à s'en emparer, à bon escient, pour mieux cerner les besoins des collègues voire les limites de sa propre action, dans le cadre d'une formation pour adultes. Le jury rappelle qu'une accumulation de références, aussi riches soient-elles, ne constitue pas en soi un cadre théorique pertinent : c'est leur mise en relation avec la problématique, les hypothèses et l'expérimentation qui en fonde la valeur. L'usage des données doit être réfléchi au regard du nombre de retours obtenus, et leur mobilisation ne doit pas affaiblir ostensiblement le raisonnement ou la démonstration conduite.

Ce mémoire est d'une longueur comprise entre 20 et 30 pages hors annexes. **Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11 et interligne 1,15 (ou 1,5).**

Le jury souhaite également qu'une bibliographie apparaisse systématiquement en fin de document (en respectant la norme APA). En quatrième de couverture est attendu également un résumé de 10 lignes (même typographie que le mémoire)

**Pour la présentation, en particulier de la page de garde, le candidat s'appuiera sur le document vierge fourni par la DEC sur le site académique. Les prescriptions sont appliquées dans le canevas fourni.** Le respect des exigences formelles du mémoire est une condition sine qua non de réussite

### La soutenance du mémoire professionnel

La présentation du mémoire ne doit pas excéder 15 minutes et doit faire l'objet d'une préparation rigoureuse pour garantir le respect du temps imparti, pour offrir au jury un exposé structuré et clair. Le candidat peut faire le choix d'une articulation différente ou d'une recomposition différente du contenu du mémoire si cette démarche permet d'apporter un éclairage complémentaire. L'essentiel est de mettre en lumière, au cours de cette présentation, la manière de décrire brièvement la méthodologie et l'expérimentation, de dégager l'intérêt du mémoire par rapport au questionnement et aux hypothèses envisagées. L'adossement à la recherche étant essentiel, le jury apprécie les références scientifiques pertinentes dans le propos sans nécessairement tendre à l'exhaustivité.

Dans la mesure du possible, la présentation doit être dynamique et convoque l'outil numérique de manière à offrir une plus-value. Le jury attend que le candidat mobilise un vocabulaire professionnel et se projette dans une posture de formateur.

**Dans l'échange avec le jury, le candidat doit être capable de :**

- mobiliser des références théoriques (cf. adossement à la recherche) et réglementaires actualisées (cf. schéma directeur de la formation continue des personnels de l'éducation nationale – 2019-2022 / Circulaire n°2019-133 du 23-9-2019),
- adopter une attitude et une posture en adéquation avec le métier de formateur, et les adapter à des situations professionnelles différentes,
- analyser sa pratique professionnelle et envisager des évolutions,
- se projeter dans des situations variées et des modalités de formations différentes.

À ce stade du parcours, le jury attend du candidat qu'il soit :

- capable de distinguer clairement les missions d'un formateur de celles d'un formateur académique, notamment au regard du schéma directeur de la formation continue ;
- en mesure de porter un regard critique sur sa propre production : identifier les points forts et les points perfectibles, confronter son travail aux résultats de la recherche, et envisager des possibilités de réinvestissement dans d'autres contextes professionnels.

Il est indispensable de faire preuve de recul sur la recherche conduite, en étant capable de « faire un pas de côté » pour en analyser objectivement les apports et les limites. L'implication dans le travail peut parfois rendre cet exercice difficile, mais il est essentiel pour atteindre une posture réflexive aboutie. Une posture réflexive et distanciée constitue en effet un prérequis fondamental à la réussite de cette certification. Le formateur — même en devenir — doit être en capacité d'interroger ses pratiques, de problématiser les situations professionnelles rencontrées, et de mobiliser des références théoriques et réglementaires actualisées.

Le jury apprécie les candidats faisant preuve d'une réactivité propice à un échange dynamique et constructif. Compte tenu de sa composition, définie par les textes réglementaires (inspecteurs, personnels de direction, formateurs...), le jury propose des questionnements ancrés dans des situations variées. Il est également attendu du candidat qu'il connaisse les grandes orientations du projet académique, les publics qu'il sera amené à former, ainsi que certaines spécificités du système éducatif, comme celles liées à l'éducation prioritaire.

Lors des entretiens, le jury a ainsi abordé différents champs d'action du formateur académique : les modalités de formation en éducation prioritaire, les logiques inter-degrés et inter-cycles, l'accompagnement des réformes, les formations à public désigné, les formations d'initiative locale (FIL), d'établissement, de réseau Éclore, ou encore les formations liées aux PIAL. Le candidat doit également être au fait des évolutions récentes en matière de formation, notamment en ce qui concerne les conditions et modalités définies dans le nouveau schéma directeur de la formation continue, diffusé en cette fin d'année scolaire.

Cette connaissance renvoie au positionnement du formateur académique dans l'institution. Le candidat doit témoigner d'une forme de loyauté envers l'Éducation nationale : faire vivre les valeurs de l'École républicaine, comprendre les finalités éducatives qui sous-tendent les dispositifs de formation, et inscrire son action dans les priorités nationales comme académiques.

Enfin, il est fortement recommandé aux candidats de s'appropriier le **référentiel de compétences professionnelles du formateur des personnels enseignants et éducatifs**, ainsi que les **grilles d'évaluation** des deux épreuves (épreuve professionnelle et soutenance), afin de préparer leur certification de manière éclairée et rigoureuse.

Pour le jury de CAFFA,

Laurent Marien, IA-IPR  
Président du jury.

# ANNEXES

## 1- Référentiel des compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs.

### **Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs** (annexe 1 du bulletin officiel n° 30 du 23 juillet 2015)

Ce référentiel s'appuie sur les travaux menés entre 2013 et 2014 dans le cadre de l'université d'été « former les formateurs » pilotée par la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesc) en collaboration avec la Chaire Unesco « former les enseignants au 21<sup>ème</sup> siècle » et l'Institut français de l'éducation (IFÉ).

Il a bénéficié du travail collaboratif d'ateliers et de sessions à distance qui ont réuni des enseignants formateurs et des inspecteurs des premier et second degrés, des responsables académiques de la formation ainsi que des formateurs et des enseignants chercheurs intervenant en ESPE.

Cette modalité d'élaboration a favorisé le croisement de regards et le dialogue entre des praticiens et des ingénieurs de la formation : la réflexion s'est attachée à cerner le cœur du métier du formateur d'enseignants et de personnels éducatifs : former à transmettre et à apprendre.

### **La professionnalité du formateur et son éthique**

L'action de formation, selon la définition contenue dans la circulaire DGEFP n° 2011-26 du 15 novembre 2011 (fiche n° 1), consiste à « conduire un processus visant à une évolution des savoirs et des savoir-faire » du professionnel « à partir de ses connaissances, compétences, qualifications et besoins ».

La conduite de ce processus requiert de la part du formateur un engagement éthique qui se fonde doublement sur le respect de la personne en formation et sur l'éthique de la commande.

Le formateur doit se penser et se situer de manière autonome dans le cadre de la profession – définie par des normes, des règles, des valeurs – pour aider la personne en formation à se construire professionnellement en développant sa réflexion et sa liberté d'initiative.

### **Les quatre domaines de compétences du formateur**

Les compétences professionnelles ont été regroupées en quatre domaines :

1. Penser - Concevoir - Élaborer
2. Mettre en œuvre - Animer
3. Accompagner l'individu et le collectif
4. Observer - Analyser - Évaluer

### **Une sélection de ressources pour la formation**

Un ensemble de ressources pour le formateur a été élaboré en regard du référentiel : il s'agit de notions et de références organisées de manière à en favoriser la consultation. Cette sélection n'est en rien normative ou exhaustive ; elle entend servir la constitution d'une culture commune entre les formateurs. Sa mise en ligne sur Éduscol en favorisera l'accès et l'appropriation par chacun au gré de ses besoins et de ses curiosités pour l'accompagner dans son parcours de formateur.

### **Penser - Concevoir - Élaborer**

**Connaître les fondamentaux de la formation professionnelle** : le vocabulaire commun, les acteurs et le contexte réglementaire ; les étapes et les types d'évaluation d'une action de formation ; les dispositifs et les formats de formation ; le rôle, les obligations et la posture du formateur ; les caractéristiques et les ressorts de la motivation de l'adulte apprenant.

**Identifier les conditions** qui favorisent l'efficacité d'une formation et une évolution chez les apprenants.

**Analyser la commande institutionnelle ainsi que les besoins et les attentes des apprenants** et savoir les mettre en tension ; prendre en compte la diversité des besoins dans la construction de l'offre de formation.

**Élaborer un programme de formation** : formuler un objectif de formation et des objectifs pédagogiques ; identifier les pré-requis ; choisir les méthodes d'évaluation ; élaborer une progression des apprentissages ; identifier les techniques d'animation possibles.

**Concevoir** le scénario et les ressources spécifiques pour une formation hybride ou à distance.

**Anticiper** les moyens logistiques, les outils et les supports nécessaires à la réalisation de l'action ; identifier les avantages et les inconvénients de ces supports.

**Élaborer des écrits professionnels** en lien avec les différents volets de l'activité de formation et construire des ressources pédagogiques.

### **Mettre en oeuvre - Animer**

**Introduire et conclure** une séquence de formation.

**Installer un environnement bienveillant et sécurisant** ; ne pas ignorer les répercussions émotionnelles de la formation chez les personnes en formation.

**Mettre en œuvre des modalités pédagogiques et des techniques d'animation** fondées sur la mise en action des apprenants : faire comprendre, faire dire, faire faire, faire collaborer.

**Accompagner les apprenants dans leur apprentissage** : partager les références théoriques, mettre des mots sur les situations et les ressentis, les dilemmes professionnels rencontrés en mobilisant différents langages et une pluralité de modèles explicatifs issus des savoirs de recherche.

**Gérer les phénomènes de groupe et d'individualité.**

**Gérer les spécificités** de l'animation et de l'accompagnement à distance.

**Co-animer** une formation et faire bénéficier les apprenants de la richesse d'une dualité de propositions.

### **Accompagner l'individu et le collectif**

**Accompagner les individus et les équipes** dans la durée pour développer la confiance et le pouvoir d'agir, en facilitant les échanges en présence et à distance.

**Donner aux individus et aux équipes des outils pour agir** ; étayer leur analyse par des rétroactions fondées sur des traces prélevées dans leur activité.

**Suivre avec attention les expérimentations et les innovations** mises en œuvre en s'attachant aux modifications qu'elles induisent.

**Aider chacun à s'engager** dans un projet d'enseignement, de formation, de recherche-action ; soutenir et valoriser le développement des compétences dans une démarche de formation tout au long de la vie.

### **Observer - Analyser - Évaluer**

**Observer et analyser** des éléments de pratique professionnelle pour conseiller et aider à réajuster les pratiques.

**Contribuer à l'évaluation d'un dispositif de formation** ; concevoir des critères et des indicateurs ainsi que des outils de recueil des données, analyser les résultats, ajuster les actions de formation en conséquence.

**S'efforcer de mesurer le transfert de la formation sur l'enseignement et l'action éducative** en faisant de la qualité des apprentissages des élèves un des critères d'efficacité des actions entreprises.

**Savoir accepter les remarques** ; prévoir l'évaluation de son action par les apprenants et pratiquer l'autoévaluation.

**Réfléchir entre pairs dans un groupe d'analyse de pratiques** : se distancier, modéliser son action, poursuivre son processus de questionnement et de formation.

## 2- Grille d'évaluation de l'épreuve d'admission

Critères		TI	I	S	TS
ÉPREUVE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE					
1 - Analyse de pratique a) entretien du candidat avec le stagiaire					
	Qualité de l'analyse de la séance				
	Dialogue constructif				
	Remarques hiérarchisées				
	Conseils pertinents et opérationnels				
	Pertinence des pistes de réflexion et du prolongement possible proposé				
<i>Commentaire</i>					
1 - Analyse de pratique b) entretien du candidat avec le jury					
	Analyse distanciée de l'entretien avec le stagiaire				
	Justification des choix opérés				
	Écoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle				
	Reconstruction de l'entretien avec le stagiaire				
<i>Commentaire</i>					

Critères		TI	I	S	TS
2 - Animation d'une action de formation a) animation de l'action					
	Traitement de la problématique au regard des objectifs annoncés				
	Ancrage dans le cadre de référence et le contexte d'exercice				
	Capacité à accompagner un collectif professionnel				
	Qualité de l'animation et des interactions				
	Utilité des supports et des outils mobilisés				
<i>Commentaire</i>					

2 - Animation d'une action de formation professionnelle b) entretien avec le jury					
	Analyse distanciée de l'action de formation				
	Justification des choix opérés				
	Inscription la réunion de l'action de formation dans la durée				
	Ecoute, sens du dialogue et capacité à entrer dans un échange professionnel				
<i>Commentaire</i>					
<b>MEMOIRE PROFESSIONNEL</b>					
<b>Mémoire</b>					
	Qualité du questionnement et des hypothèses envisagées				
	Qualité formelle du mémoire				
	Méthodologie précise et rigoureuse, étayée par des références théoriques				
	Intérêt du dispositif expérimenté				
	Traitement, analyse et interprétation des données recueillies				
<i>Commentaire</i>					
<b>Soutenance</b>					
	Qualité de la communication				
	Analyse distanciée du travail (points forts, points faibles)				
	Écoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle				
	Mise en perspective, projection dans le métier de formateur				
<i>Commentaire</i>					
<b>INTEGRATION DU NUNERIQUE</b>					
	Qualité et pertinence de l'usage du numérique				
<i>Commentaire</i>					

TI : très insuffisant

I : insuffisant

S : satisfaisant

TS : très satisfaisant

### 3- Synthèse des compétences du candidat

(Annexe 2 du bulletin officiel n° 30 du 23 juillet 2015)

<b>Domaine de compétence</b>	<b>/5</b>
Penser, concevoir, élaborer	
Mettre en œuvre, animer, communiquer	
Accompagner	
Observer, analyser, évaluer	
<b>Total sur 20</b>	<b>/ 20</b>
Intégration du numérique (minoration ou bonification)	Entre - 2 et + 2 points